



## Devis invalide malgré des transactions effectuées

-----  
Par Nic0\_las

Bonjour,

Je me suis engagé dans un devis, participé pendant 3 mois à une formation et payé 4 mensualités sur 5. J'ai prévenu que j'arrêtais la formation après le délais de rétractation.

Pourtant le devis n'est pas valide (car signé et daté le 02 septembre alors que le devis mentionne de le signer et dater « avant le 02 septembre »).

Une injonction de payer à mon encontre est-elle tout de même faisable ?

Pouvez-vous m'aider SVP ?

Nicolas

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez déjà eu des réponses :

[url=https://www.forum-juridique.net/entreprise/devis-invalide-malgre-des-transactions-effectuees-t55266.html]https://www.forum-juridique.net/entreprise/devis-invalide-malgre-des-transactions-effectuees-t55266.html[/url]

-----  
Par stepat

Bonjour

Il faut déjà lire le contrat pour savoir ce qu'il est dit en cas de rupture prématurée de la formation par le "formé".

Par ailleurs si le devis a été signé avec 1 jour de retard c'est de votre fait et l'organisme de formation ne peut en être tenu comme responsable.

Par ailleurs le fait d'avoir commencé la formation me semble une confirmation de votre acceptation de ce devis